



Bio et essai

CES FRANÇAIS NATURALISÉS QUE VICHY REJETA

Le 22 juillet 1940, un peu plus d'un mois seulement après son accession au pouvoir, le maréchal Pétain promulgue une loi ordonnant la révision des naturalisations intervenues en France depuis 1927. Cette campagne de « dénaturalisation » ne se confond pas avec la déchéance de nationalité, qui existe déjà et va surtout frapper les adversaires du régime de Vichy – l'exemple le plus frappant étant celui du général de Gaulle. Le texte vise potentiellement 900 000 personnes. Il ne précise pas les motifs de la révision et en confie le soin à une commission placée sous la tutelle du garde des Sceaux.

L'historienne Claire Zalc se livre à une véritable enquête policière pour reconstituer les travaux de cet orga-

nisme, dont les archives ont – comme par hasard – depuis disparu. Il ressort que la commission de révision, laissée maîtresse de ses critères d'appréciation, a d'abord et surtout visé les Juifs (avant même la promulgation du statut d'octobre 1940) et, en second lieu, des immigrés de toutes origines, déclarés « sans intérêt national » et considérés comme agitateurs ou asociaux.

Entre 1940 et 1944, 15 000 personnes environ vont être privées de la nationalité française après l'examen de leur dossier. Beaucoup d'entre elles seront ensuite livrées aux Allemands, pour disparaître finalement dans les camps d'extermination.

Les travaux de la commission de révision ne cesseront que... le 18 août 1944, trois mois après le débarquement de Normandie, alors que le régime de Vichy est à l'agonie.

ZALC DÉNATURALISÉS



L'examen attentif des annotations et des griffonnages qui figurent dans un millier de dossiers individuels traités par la commission permet à l'auteur de reconstituer la chaîne des responsabilités, des juges rapporteurs aux conseillers d'État et hauts magistrats, qui décident en dernier lieu.

Il apparaît que l'on ne peut parler d'une bureaucratie propre au régime de Vichy: les mêmes hommes servent la III^e République, le gouvernement du Maréchal et bientôt la IV^e République. Le cas le plus « énorme », à la limite de la caricature, est celui du président André Mornet, qui, après avoir siégé à la commission de révision, remplira les fonctions de procureur général... au procès de Philippe Pétain!

Claire Zalc écrit une page vertigineuse de l'histoire de l'État – ce monstre froid que ses agents servent volontiers avec aveuglement, et parfois jusqu'au crime.

THIERRY SARMANT

■ **Dénaturalisés: les retraits de nationalité sous Vichy**, de Claire Zalc (Seuil, coll. « L'univers historique », 400 p., 24 €)